



Contentieux immobilier

Par **nat2020**, le **13/01/2021** à **23:28**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente mais je me suis rétracté trop tard. L'agence me demande 5.700 € de dédommagements. Je n'ai pas de clauses suspensives qui me protègent. J'ai refusé de payer pour malfaçons et pour cause de confinement à l'étranger. Ils ont lancé une procédure. Puis-je invoquer des troubles mentaux pour faire annuler le litige? Je souffre de stress post traumatique et ne suis pas capable de prendre des décisions à cause de l'anxiété et état dépressif. J'ai un certificat mais il est récent, j'ai cependant des antécédents médicaux.

Est-ce que cela pourra faire annuler le litige ? Est ce que des troubles dépressifs ou stress post traumatiques sont suffisants ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **14/01/2021** à **07:06**

Bonjour,

Est-ce que le vendeur ou son mandataire était au courant de vos problèmes avant la signature ?

Par **youris**, le **14/01/2021** à **13:39**

bonjour,

si vous n'étiez pas placé sous une mesure de protection de majeur incapable le jour de la signature u compromis de vente, il vous sera difficile de faire reconnaître que vous avez signé un compromis de vente sans avoir connaissance des conséquences de votre engagement.

d'ailleurs, votre message indique bien que votre état de santé n'a rien à voir avec votre rétractation tardive, vous cherchez uniquement à mettre en avant vos problèmes de santé pour éviter de payer ce à quoi, vous vous êtes engagé.

un certificat médical n'a pas d'effet rétroactif.

salutations

Par **nat2020**, le **14/01/2021** à **19:07**

ok merci

Je n'ai pas précisé au vendeur que j'ai des problèmes de santé. Pouvez-vous me dire si un huissier pourra faire une saisie au Royaume-Uni, si nécessaire ou voire même sur salaire? Sachant que le RU n'est plus dans l'UE.

Par **youris**, le **14/01/2021** à **20:16**

bonjour,

en droit français, pour qu'un huissier puisse faire une saisie, il faut que le créancier qui le mandate soit en sa possession d'un titre exécutoire, généralement un jugement.

dans votre cas, il faut obtenir une décision définitive d'un tribunal français puis, qu'un tribunal anglais accorde l'exéquatur à ce jugement pour qu'il soit exécutoire dans ce pays.

salutations

Par **Christine Flore**, le **15/01/2021** à **12:53**

Bonjour

S'il y a des malversations comme vous le dites, pourquoi chercher ailleurs : "J'ai refusé de payer pour malversations et pour cause de confinement"

<https://www.dossierfamilial.com/immobilier-logement/achat/achat-immobilier-dans-quels-cas-pouvez-vous-revenir-sur-votre-decision-345904>